



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 29 avril 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 31 mars 2003 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**



Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 31 mars 2003), l'effectif de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployée sur le théâtre des opérations s'établissait à un peu plus de 26 000 soldats.

Sécurité

2. La situation générale au Kosovo est restée globalement stable pendant le mois de mars.

3. Le 2 mars, un poste de police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), situé dans le secteur nord de Mitrovica, a fait l'objet d'une attaque à la grenade au cours de laquelle le bâtiment et trois véhicules ont été endommagés. On pense que l'incident avait des causes criminelles. Le 21 mars, deux attaques distinctes à la grenade ont été lancées à quelques heures de distance contre les postes de police de la MINUK à Pristina. Elles n'ont pas fait de victimes. La KFOR a arrêté trois hommes après le deuxième incident et l'enquête se poursuit.

4. Le 21 mars, la KFOR a arrêté Xhavit Morina, ancien dirigeant de l'Armée de libération nationale et commandant autoproclamé de l'Armée nationale albanaise (AKSH) qu'elle soupçonnait d'opérer dans l'ex-République yougoslave de Macédoine¹. Le 28 mars, la KFOR a arrêté le vice-président de la Société des anciens combattants du Kosovo et ancien commandant de l'ALK, Fatmir Mahmeti, qui figurait sur la liste des personnes menaçant la sécurité.

5. Les forces de la KFOR ont continué à mener des opérations de surveillance fondées sur les renseignements obtenus et à patrouiller dans toute la province pour mettre fin aux activités illégales et à la contrebande des armes et pour minimiser le risque d'activité terroriste.

6. Au cours de la période considérée, la KFOR a recueilli une grande quantité d'armes et de munitions. Pendant le mois de mars, elle a confisqué notamment 150 armes diverses, 198 grenades et mines et 102 290 munitions. Sur le nombre total de munitions trouvées, 97 500 environ ont été découvertes le 19 mars, ce qui représente la quantité la plus importante de munitions confisquée depuis 1999 durant une même opération. Sept caisses de munitions ont été découvertes à bord de deux bateaux se dirigeant vers le Kosovo sur la rivière Beli Drim, près du point de passage de frontière de Sud Morina. Les responsables n'ont pas été retrouvés.

Sécurité aux frontières

7. La KFOR a continué d'assurer la sécurité aux frontières et a signalé que le nombre de personnes tentant de franchir illégalement ces frontières avait diminué au cours de la période considérée.

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Coopération avec les parties et respect des accords conclus

8. Les forces de sécurité de Serbie-Monténégro ont continué de respecter les dispositions de l'Accord militaire technique.

9. Au cours du mois de mars, la KFOR a procédé à bref délai à 11 appels du Corps de protection du Kosovo (CPK) dans la province. Le taux d'absentéisme autorisé est encore élevé malgré la directive générale publiée par la MINUK précisant qu'au moins 75 % des effectifs du CPK devait être disponible à tout moment. Il a été convenu qu'un contrat sur les conditions de service devait être établi pour le personnel du CPK; la MINUK et la Commission mixte d'application examinent à l'heure actuelle le deuxième projet.

10. Vingt cas d'infractions ont été signalés en mars, dont 13 cas d'absentéisme, et divers actes d'agression, d'insubordination et d'abus de pouvoir. Soixante-dix-neuf affaires sont en cours d'examen.

11. Le 24 mars, un ancien haut responsable du CPK, Sali Veselj, a été condamné par le Tribunal de district de Prizren à 10 ans de prison pour incitation au meurtre lors de l'assassinat en mai 2000 de Ekrem Redza, ancien dirigeant de l'ALK. Le procès de Veselj et de quatre autres hommes a été le plus long qui ait eu lieu au Kosovo depuis la fin de la guerre et a abouti à la condamnation de Veselj, à une peine de deux ans et demi de prison pour Halil Caradaku pour complicité de meurtre et à l'acquiescement des trois autres hommes.

Coopération avec les organisations internationales

12. La KFOR continue d'aider, à leur demande, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans l'ensemble du Kosovo, et d'apporter une aide dans le domaine de la sécurité à l'appui des opérations de police de la MINUK.

13. Le 25 mars, le Groupe de développement de la protection civile nouvellement créé a tenu sa réunion inaugurale. Le Groupe a été établi pour engager la communauté internationale et le CPK à développer en partenariat le Corps de protection du Kosovo conformément à son mandat actuel. Le Groupe est coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et par le commandant de la KFOR. Plusieurs représentants de haut niveau de la communauté internationale, dont des chefs des bureaux de liaison au Kosovo et le Coordonnateur MONUK/CPK en sont membres. Le Corps de protection est représenté par le commandant du CPK et son adjoint.

Perspectives

14. En ce qui concerne la sécurité, la situation globale au Kosovo continue à s'améliorer régulièrement. Si l'on constate encore des actes isolés de violence et des cas d'infractions par le CPK, on ne pense pas qu'ils représentent une menace importante pour la sûreté et la sécurité de la province.